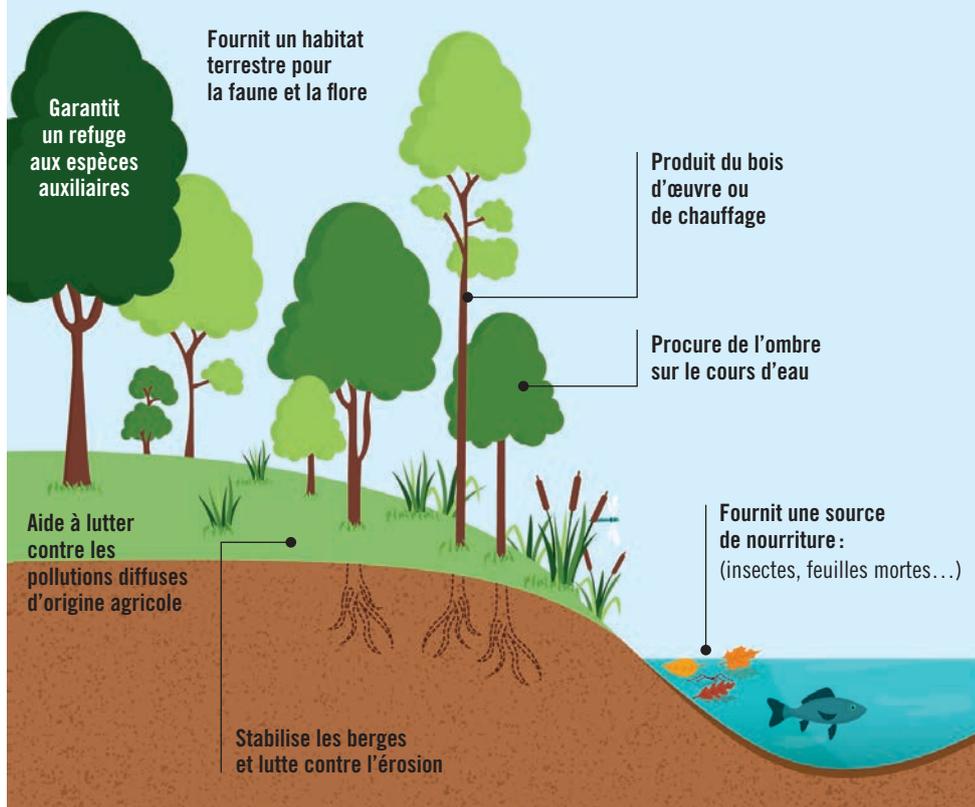


Le cours d'eau et la ripisylve : un milieu naturel à préserver

La ripisylve, un milieu naturel fragile aux multiples fonctions :



« La ripisylve (ou forêt riveraine, rivulaire) est l'ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau, d'une rivière ou d'un fleuve. »

Quelles essences planter pour enrichir et diversifier la ripisylve ?

Position	Arbres	Arbustes
Pied de berge	Saule marsault Aulne glutineux (= vergne)	Saules arbustifs (saule drapé, saule pourpre)
Talus et haut de berge	Saule blanc (en retrait du talus) Peuplier noir et peuplier blanc (en retrait du talus) Aulne glutineux Frêne commun et frêne oxyphylle (<i>fraxinus angustifolia</i>) Chêne pédonculé et chêne pubescent Merisier Charme Tilleul Érable champêtre Orme champêtre et lisse Noyer	Noisetier Prunellier Troène Viorne Fusain Nerprun purgatif Cornouiller sanguin Sureau noir Saules arbustifs : saule marsault, saule cendré, saule à oreillettes

On appelle « rive » le bord du lit mineur (ou encore lit ordinaire, hors crues) du cours d'eau non submergé en période de basses eaux.

L'entretien d'un cours d'eau nécessite des interventions tous les 3 à 5 ans, selon la dynamique de la végétation, pour :

- conserver au maximum la végétation ;
- diversifier les strates végétales (herbacée, arbustive et arborée) ;
- alterner les zones d'ombres et de lumière.



Élagage



Recépage



Abattage sélectif



Taille en têtard

Les règles à suivre pour un entretien optimal

Un entretien régulier de la ripisylve contribue à la richesse et à l'équilibre du milieu.

Quelques conseils à suivre :

- **Respecter le calendrier** : la période la plus favorable pour l'entretien de la ripisylve se situe entre octobre et mars.
- **Faire des coupes sélectives** : les interventions d'entretien doivent se limiter à des coupes sélectives en privilégiant les essences adaptées à la vie du cours d'eau et à l'enlèvement des embâcles* tout en conservant la diversité des âges et des essences.
- **Privilégier les méthodes manuelles** mieux adaptées à la dynamique de la végétation et moins traumatisantes. Les tailles à pratiquer sont :
 - **l'élagage** qui consiste à couper au plus près des tronc les branches à supprimer.
 - **le recépage** qui permet de régénérer la végétation existante à moindre coût et de conserver les souches déjà en place. Cette technique convient particulièrement aux aulnes, saules, frênes... et autres espèces avec des bonnes capacités de reprise. Une bonne coupe sera réalisée au plus près de la souche, sans déséquilibrer le port de l'arbre vers la rivière.
 - **l'abattage sélectif** qui concerne les arbres présentant un risque de chute dans le cours d'eau (qu'ils soient morts, dépérissants, penchés...) ou non adaptés aux bords de cours d'eau (peuplier, conifères, espèces exotiques envahissantes). Il permet également d'alléger les cépées* existantes. Généralement, les souches doivent être laissées en place pour assurer le maintien de la berge.
 - **la taille en têtard** avec une coupe qui s'effectue à une hauteur de 1,5 à 2 m du sol. Elle présente un intérêt écologique et paysager.
- Pour préserver la biodiversité, **privilégiez le stockage sur site des débris de coupe**, en retrait de la berge pour éviter qu'ils ne soient emportés en cas de crue.
- les interventions et le matériel doivent être adaptés pour favoriser le développement d'une ripisylve équilibrée et garantir la pérennité des installations ;
- Gérer les **clôtures** :
 - la pose de la clôture doit se faire en retrait du haut de berges (1 à 3 m) pour permettre le développement de la ripisylve et la réalisation de l'entretien quand c'est nécessaire ;
 - la réalisation de clôtures doit respecter les prescriptions du règlement du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) quand il existe notamment en assurant la transparence hydraulique (clôture ajourée et muret d'assise compris entre 20 et 40 cm selon les cas). Quand il n'y a pas de PPRI, il est conseillé de tenir compte des mêmes principes.

Cf. glossaire